

**COMpte-rendu de la réunion du conseil municipal
de Fréteval du 03 mai 2023**

Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12
Pour : 12
Dont 1 procuration

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie de Fréteval sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER, maire de Fréteval.

Sur convocation en date du 25 avril 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Evelyne GANDON, Céline RICHARD

ÉTAIT ABSENT et A DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Philippe LERICHE a donné procuration à Monsieur Pascal TRASSARD

ÉTAIENT ABSENTES :

Mesdames Évelyne BLIN, Carole BARRAULT, Angèle AUBÉ

Monsieur Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2023-38

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2023.

Vu le procès-verbal du 12 avril 2023 adressé aux Conseillers Municipaux par courrier.

Monsieur le Maire propose d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 12 avril 2023.

Délibération n° D-Cne/2023-39

Objet : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 7 avril 2023 pour l'application du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Fréteval au 1^{er} janvier 2024 ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée,
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera au budget suivant : commune.

Délibération n° D-Cne/2023-40

Objet : Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz (RODP Gaz) - Revalorisation 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de GrDF concernant le montant de la redevance de concession dite « de fonctionnement », appelée également « R1 » pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le montant maximal des redevances 2023 soit :

$$R1 = [(1000 + 1,5 \times P + 100 \times L) \times (0,02 \times D + 0,5) \times (0,15 + 0,85 \times (ING/ING0))] / TxConv$$

Dans laquelle :

P est la population totale : **1069** habitants,

L est le linéaire des canalisations : **7,565** kms,

D est la durée du contrat : **30 ans**

Ing est la valeur de l'indice ingénierie de l'année (septembre 2022) : **129,50**

Ing0 est la valeur de l'indice ingénierie initial (septembre 1992) : **68,10**

Montant total de la redevance année 2023 : **995,30 €**

Délibération n° D-Cne/2023-41

Objet : Travaux ONF : Programme des travaux pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de travaux à réaliser dans la forêt communale indivise de Fréteval - Saint Hilaire La Gravelle.

Les travaux sylvicoles (cloisonnement sylvicole, dégagement manuel des régénération naturelles) représentent un montant de 9 770,00 € HT soit 11 724 € TTC et des travaux de maintenance qui s'élèvent à 3 170,00 € HT soit 3 804,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis proposé par l'ONF.

Délibération n° D-Cne/2023-42

Objet : Enduit 2 faces du mur du site de l'ex-fonderie de Fréteval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de réaliser un enduit 2 faces du mur du site de l'ex-fonderie de Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 23 348,00 € HT soit 28 017,60 € TTC de la SAS – Entreprise MOYER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la SAS - Entreprise MOYER pour un montant de 23 348,00 € HT soit 28 017,60 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2023-43

Objet : Arase du mur en briques du site de l'ex-fonderie de Fréteval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de réaliser un arasement du mur en briques du site de l'ex-fonderie de Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 2 931,00 € HT soit 3 517,20 € TTC de la SAS – Entreprise MOYER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la SAS - Entreprise MOYER pour un montant de 2 931,00 € HT soit 3 517,20 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2023-44

Objet : Gouttière de la grande Halle du site de l'ex-fonderie de Fréteval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de poser une gouttière sur la grande halle du site de l'ex-fonderie de Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 2 054,00 € HT soit 2 464,80 € TTC de l'entreprise Hugues BADAIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par l'entreprise Hugues BADAIRE pour un montant de 2 054,00 € HT soit 2 464,80 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2023-45

Objet : Clocheton de la grande halle du site de l'ex-fonderie de Fréteval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'effectuer des travaux sur le clocheton de la grande halle du site de l'ex-fonderie de Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 2 345,35 € HT soit 2 814,42 € TTC de l'entreprise Hugues BADAIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par l'entreprise Hugues BADAIRE pour un montant de 2 345,35 € HT soit 2 814,42 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2023-46

Objet : Travaux de voirie – Busage de fossé « Les Hauts de Courcelles » à Fréteval

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de réaliser le busage du fossé des Hauts de Courcelles à Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 397,50 € HT soit 1 677,00 € TTC de la SAS - Entreprise MOYER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la SAS - Entreprise MOYER pour un montant de 1 397,50 € HT soit 1 677,00 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2023-47

Objet : Travaux de voirie VC n° 7 - Attribution des travaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation d'entreprises engagée pour les travaux de voirie concernant la voie communale n° 7, route de la Buzellerie.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 31 389,00 € HT soit 37 666,80 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se référant à ces travaux.

Délibération n° D-Cne/2023-48

Objet : Sonorisation de la salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la nécessité de sonoriser la salle des fêtes de Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 2 943,67 € HT soit 3 532,40 € TTC de la Sarl Festi'land.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la Sarl Festi'land pour un montant de 2 943,67 € HT soit 3 532,40 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2023-49

Objet : Régulation du chauffage de mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la nécessité de réguler le chauffage de la mairie de Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 837,74 € HT soit 1 005,29 € TTC de la Sarl Eco Energie Solutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la Sarl Eco Energie Solutions pour un montant de 837,74 € HT soit 1 005,29 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2023-50

Objet : Installation d'une rambarde à la boulangerie de Fréteval

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la nécessité d'installer une rambarde à la boulangerie de Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 937,66 € de IRON Mike.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté d'un montant de 1 937,66 € de IRON Mike,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2023-51

Objet : Installation de la climatisation à la mairie de Fréteval

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la nécessité de climatiser les bureaux du secrétariat de la mairie de Fréteval.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 4 400,15 € HT soit 5 280,18 € TTC de la SASU BONHOURE-FROID.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la SASU BONHOURE-FROID pour un montant de 4 400,15 € HT soit 5 280,18 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2023-52

Objet : Travaux Chapiteaux – Chapelle de Rocheux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'effectuer des travaux sur les chapiteaux de la Chapelle de Rocheux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Sarl SALLIER Stéphane qui s'élève à 1 296,00 € HT soit 1 555,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis présenté par la Sarl SALLIER Stéphane pour un montant de 1 296,00 € HT soit 1 555,20 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° D-Cne/2023-53

Objet : Division parcellaire : Chemin d'accès château féodal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de matérialiser le nouveau chemin le long du bois permettant l'accès au Château Féodal.

Afin de matérialiser ce chemin, il s'avère nécessaire de délimiter ce bien en procédant à une division parcellaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Axis Conseils d'un montant de 2 407,00 € HT soit 2 888,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis d'Axis Conseils d'un montant de 2 407,00 € HT soit 2 888,40 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant au dossier.

Délibération n° D-Cne/2023-54

Objet : Division : Chemin d'accès écoles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquérir une parcelle de terrain afin de créer un accès entre les deux écoles.

Afin de matérialiser ce chemin, il s'avère nécessaire de réaliser une division parcellaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Axis Conseils d'un montant de 1 290,00 € HT soit 1 548,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis d'Axis Conseils d'un montant de 1 290,00 € HT soit 1 548,00 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant au dossier.

Délibération n° D-Cne/2023-55**Objet : Décision modificative n° 1 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget communal de l'exercice 2023.

Nature	Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Voirie	D	I	21	2151	30	-2 567,36
Installations générales, agencements et aménagements divers (sonorisation salle des fêtes)	D	I	21	2181	28	+189,70
Terrains nus (divisions parcellaires)	D	I	21	2111	00	+4 436,40
Autres bâtiments publics (clocheton Chapelle de Rocheux)	D	I	21	21318	65	+2 814,42
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Virement de la section d'exploitation	R	I	021			+ 4 873,16
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Virement à la section d'investissement	D	F	023			+ 4 873,16
Entretien et réparations réseaux	D	F	011	615231		- 4 873,16

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se référant à la réalisation de l'ensemble des écritures.

Le Maire,
Bernard PILLEFER

